

ANNEXES

Lettre de mission du Premier ministre

Le Premier Ministre

1153 / 21 SG

Paris, le 05 OCT. 2021

Monsieur le Député, *Guillaume,*

Le plan vélo et mobilités actives annoncé par le Gouvernement le 14 septembre 2018 avait pour objectif de tripler la part du vélo en France pour atteindre 9 % des trajets quotidiens des Français en 2024. Depuis son lancement, de nombreuses avancées ont été réalisées afin que le vélo devienne un mode de transport à part entière. La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a sanctuarisé la dotation du fonds mobilités actives à hauteur de 350 M€ sur 7 ans et, depuis 2017, ce sont ainsi plus de 12 000 km d'aménagements cyclables en site propre qui ont été ouverts, soit une augmentation de plus de 30 %. La crise sanitaire que nous avons traversée a accru cette dynamique avec le déploiement de pistes cyclables temporaires et de nombreux Français se sont durablement engagés dans cette pratique, grâce notamment au dispositif « coup de pouce vélo » qui a permis la réparation d'environ 2 millions de vélos pendant cette période.

Au-delà d'une réponse aux enjeux de transition écologique, de santé publique, de pouvoir d'achat, le développement du vélo et de sa filière économique constitue un enjeu prometteur pour notre économie, qui justifie de consolider l'essor de son usage.

L'étude « Impact économique du vélo et potentiel de développement des usages du vélo en France » (direction générale des entreprises, direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) de 2020 estime à 78 000 le nombre d'emplois directs que représente la filière du vélo (tous secteurs confondus, de la fabrication au tourisme en passant par la réparation). Cette même étude identifie un potentiel de 150 000 à 270 000 emplois à l'horizon 2030.

Le marché du cycle a été marqué depuis plusieurs années, et singulièrement en 2020, par une croissance en valeur importante du marché du vélo. Le vélo à assistance électrique tire le marché vers le haut avec des ventes multipliées par cinq en 5 ans, hausse qui profite en premier lieu aux détaillants spécialisés.

Pour autant, selon Business France, l'essor du marché du vélo en France ne bénéficie pas encore pleinement à son industrie. Les perspectives du marché du vélo, que ce soit en valeur ou en volume, sont très positives sur les années à venir puisque les estimations à l'échelle européenne tablent sur un marché annuel de 30 millions de vélos d'ici 2030. En termes de volumes, en 2020 la production française de vélos a atteint 660 000 unités, contre presque 3 millions de vélos fabriqués au Portugal (alors que ce pays produisait en 2010 le même volume de vélos que la France aujourd'hui).

.../...

Monsieur Guillaume GOUFFIER-CHA
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

L'écosystème du vélo étant relativement dynamique dans notre pays, il apparaît que l'économie française gagnerait à ce que la production de cycles sur le territoire français soit renforcée. En effet, il existe de nombreuses associations d'usagers, d'élus, de professionnels, des salons professionnels, des organismes de formation aux métiers du cycle, des clusters d'innovation...

Pour autant, le secteur économique du vélo est souvent perçu comme un secteur anecdotique, parcellisé et à faible valeur ajoutée.

Au regard de ces constats, je souhaite donc vous confier une mission visant à identifier les perspectives et les freins au développement du vélo d'un point de vue industriel, économique et d'emplois dans notre pays. À cette fin, votre mission s'attachera en particulier à établir un état des lieux des forces et faiblesses de l'industrie du vélo en France, en y incluant la fabrication des vélos et des pièces détachées, mais aussi le secteur de la vente et de la réparation, très pourvoyeur d'emplois et des services (locations, start-up du numérique, cyclo-logistique, etc.).

Les axes suivants pourront en particulier être approfondis : l'identification des leviers de nature à permettre l'augmentation de l'industrialisation en France et la création de valeur ajoutée sur le territoire, avec des stratégies d'innovation à faire émerger et des perspectives d'exportation sur un marché européen et mondial en forte croissance ; l'identification des perspectives et besoins en matière d'emploi et de formation sur l'ensemble de cette filière économique mais aussi des territoires les plus propices dans lesquels cette relocation pourra être effectuée ; la valorisation des synergies avec les autres secteurs économiques du vélo, notamment le tourisme ou le sport de haut niveau ; la valorisation du caractère positif de la filière en termes de recyclabilité, de transition écologique, d'insertion par l'emploi.

Vous veillerez à mener votre travail de réflexion en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés.

Pour la conduite de cette mission, vous bénéficierez de l'appui des services du ministère de la transition écologique, notamment de l'appui technique du Conseil général de l'environnement et du développement durable et de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Mme Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique, M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la relance, de M. Jean-Baptiste DJEBBARI, ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, et de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie.

Vous veillerez à leur présenter des points d'étape réguliers et à rendre votre rapport dans un délai de trois mois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bon travail



Jean CASTEX